AR Prefecture
043-200073401-20240613-2024052-DE
Reçu le 20/06/2024

mézencloiremeygal
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL **N0 2024. 052**
10 PLACE ST ROBERT
43260 SAINT JULIEN CHAPTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Date de la convocation : 03/06/2024

Membres en exercice : 43 présents : 22 Votants : 25 Abstentions : 0 contre : 0 Pour : 25

SÉANCE du 13 Juin 2024

L'an deux mille vingt quatre, le Jeudi onze avril à 20 heures le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Lantriac.

Membres présents : Roudil Aymeric, Devidal Joel, Chorliet Christian, Fargier Jean-Marc, Dunand-Grgic Dominique, Bonnet Raphaël, Bresselle Pierre, Mauté annie, Chaize Fernand, Chabannes Fabien, Arcis Michel, Jourdan Laure, Ribes Michel, Gentes Laurent, Sabatier jean-Pierre, Delmas Françis, Defay André, Cabanes François, Mourlevat Marie Agnès, Ferret André, Allary Jean-Pierre, Abrial Raymond.

Procuration de : Dessalces Bonnet Laurence à Mauté Annie, Veysset Marie Christine à Mourlevat Marie Agnès, Miramand Christine à Abrial Raymond

Secrétaire de séance : Bresselle Pierre

OBJET : Suppressions de postes

Conformément aux dispositions du code de la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

De même, il revient au Conseil Communautaire de supprimer les emplois dont le maintien n'est plus indispensable au regard des besoins du service public.

A cet égard, compte tenu de départs en retraite d'agents, de changements de grades ou de temps de travail, il est proposé au Conseil de supprimer les postes suivants :

Fillière	Grade	Fonction	Nb Heures du poste	ETP
ADMINISTRATIVE	Attaché principal			
		Directeur Administrati	35	1
TECHNIQUE	Technicien ppal 1ère classe			
		Responsable urbanisme	35	1
	Agent de maitrise principal			
		Directeur station	35	1
CULTURELLE				

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

AR Prefecture
043-200073401-20240613-2024052-DE
Reçu le 20/06/2024

mézencloiremeygal
Communauté de Communes

	Ass. Enseig. Artist. ppal 2°cl			
		Assistant Spé, enseig artistiq	16	0,8
	Assistant enseign. artistique			
		Assistant Spé, enseig artistiq	10.42	0,521
		Assistant Spé, enseig artistiq	19	0,95
		Assistant Spé, enseig artistiq	2.5	0,125
		Assistant Spé, enseig artistiq	7.67	0,3835
		Assistant Spé, enseig artistiq	3.67	0,1835
		Assistant Spé, enseig artistiq	3.5	0,175
		Assistant Spé, enseig artistiq	3	0,15
		Assistant Spé, enseig artistiq	7,75	0,3875
		Assistant Spé, enseig artistiq	4.83	0,2415
SOCIALE	Assistant socio-éducatif cl. Exc	Coordinatrice CTG	35	1
MEDICO SOCIALE				
	Educateur ppal de jeunes enfants			
		Directrice crèche	35	1
ANIMATION				
	Adjoint d'animation			
		Adjoint animation ALSH	29	0,82
		Adjoint animation ALSH	29	0,82

Cette suppression a été soumise à l'avis préalable du Comité social territorial qui s'est prononcé de manière favorable lors de sa séance du 25/04/2024.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve la suppression des postes permanents tels que cités dans l'exposé,

- Modifie en conséquence le tableau des effectifs à compter du 01/07/2024,

- Charge Monsieur le Président de prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL

Le Président, Jean-Marc Fargier

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme